

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 24 (1952)

Heft: 5

Artikel: A maisons modernes, meubles modernes : la chambre à coucher

Autor: E.L.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124101>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

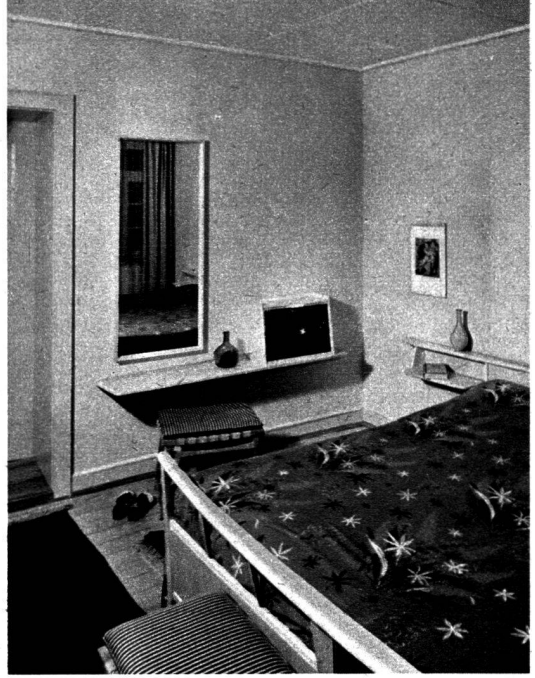
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



1

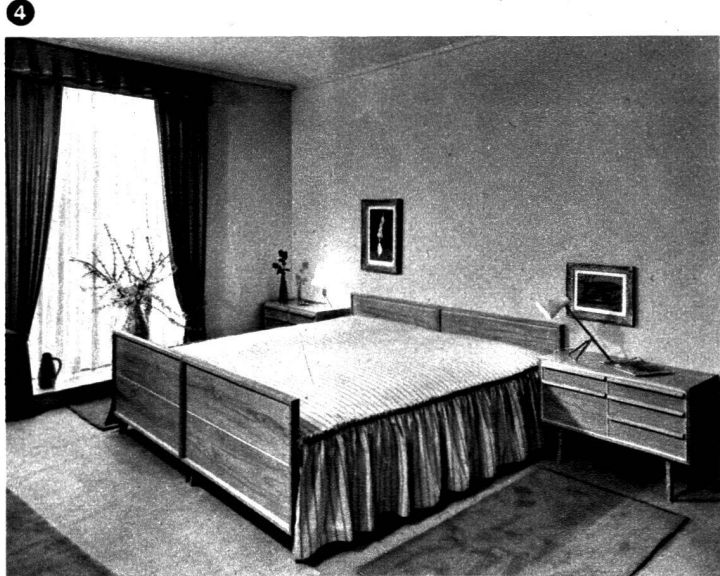


2

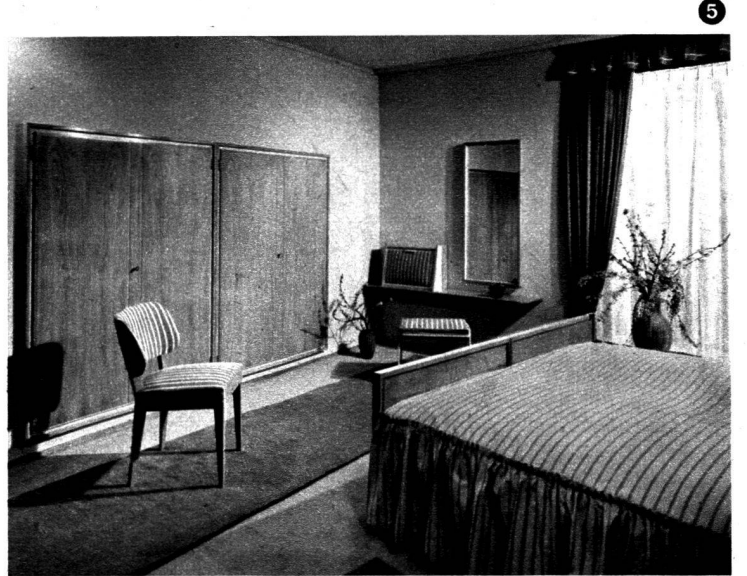


3

A MAISONS MODERNES, MEUBLES MODERNES
LA CHAMBRE A COUCHER



4



5



6



7

A MAISONS MODERNES, MEUBLES MODERNES

La chambre à coucher

On a plaisir à constater que le meuble triomphe peu à peu de la phase du contreplaqué et des formes prétentieuses, qu'il se décante et tend vers un style simple répondant vraiment aux nécessités d'un intérieur moderne.

On enregistre un constant effort pour combiner la beauté de la ligne avec l'efficacité de l'objet. Celui-ci veut être parfaitement adapté à l'usage que l'on en fait ; l'exigüité de la plupart des logements ne permet plus l'existence de meubles d'ornement. Mais les exigences pratiques n'autorisent pas non plus une laideur ou une banalité affligeantes.

Les quelques photographies publiées en page 14 et qui représentent — à une exception près — des œuvres d'artisans suisses, illustrent cette tendance vers une heureuse union du pratique et de l'artistique. Les caractéristiques de ces ensembles ? — teintes claires, sobriété, netteté, solidité, ce qui n'exclut pas un certain raffinement qui naît souvent des contrastes de matières ou de couleurs.

Plusieurs de ces photographies (1, 2, 3, 5, 6) montrent plus particulièrement comment on a traité, dans une chambre à coucher, le coin de la toilette. Des éléments séparés remplacent souvent la lourde coiffeuse de naguère.

Le rustique et plaisant ensemble N° 1 (création Walter Lüscher, Zofingue) se compose d'éléments fort simples : une tablette double fixée au mur en prolongement de la tête du lit, un miroir, un tabouret de forme bien étudiée ; une cassette agréablement décorée garde les articles de toilette à l'abri de la poussière. On notera, quant au côté pratique, le fait que cet ensemble occupe très peu de place (le tabouret peut se glisser, au besoin, sous la tablette). L'élément artistique, lui, est apporté par le contraste des matières — bois et tissus —, les couleurs, les plantes décoratives.

L'ensemble N° 2 (également une création Walter Lüscher) appartient à une chambre de jeune fille, exécutée en cerisier et en érable. Pour une chambre de petites dimensions, on a voulu donner une impression de légèreté en même temps que d'élégance, par les cordelettes du lit qui remplacent un panneau plein et par les doubles tablettes de verre, qui offrent aussi l'avantage d'augmenter les surfaces disponibles. Le contraste des deux bois donne une note originale au petit meuble de toilette.

La chambre à coucher en érable naturel présentée par les photos N°s 3 et 7 est de Walter Wirz S. W. B., Sissach. Le bois du lit se prolonge en deux tablettes qui remplacent les tables de nuit. Le coin de la toilette, de nouveau, se compose de quatre éléments simples et distincts : miroir, tablette, petit coffre pour les articles de toilette, avec couvercle recouvert de tissu, et tabouret à sangles muni d'un coussin. De vastes armoires-penderies et une commode complètent l'ameublement. On remarquera que les tiroirs s'ouvrent de façon pratique : plus de serrure ni de clé, mais des rebords qui permettent de les tirer aisément. Les tissus foncés font une heureuse opposition de tons avec la clarté du bois.

Autre création Walter Wirz, la chambre à coucher N°s 4-5, de ligne nette et calme, veut donner à ses habitants une atmosphère de tranquillité et de confort. Elle est conçue entièrement dans des tons clairs, à l'excep-

tion de l'encadrement de la fenêtre. On notera la recherche des tissus, les uns à rayures foncées sur fond clair, les autres à rayures claires sur fond plus sombre. Le coin de la toilette s'inspire des mêmes éléments qu'au N° 3. Les meubles de chevet sont plus que de simples tables de nuit : deux petits meubles de rangement qui peuvent remplacer une commode. Ils sont montés sur pieds assez hauts pour épargner à la ménagère des efforts superflus.

Le N° 6, enfin, est une création française, de Suzanne Guiguichon (Paris). Ce meuble combiné, en chêne, a été conçu spécialement pour une chambre de femme. Solidement posé sur un pied massif, il sert tout à la fois de rayonnage à livres, de coiffeuse et de secrétaire. Dans la partie centrale, on a ménagé une sorte de cassette à couvercle rabattable pour les articles de toilette. Un miroir surmonté d'un tube éclairant complète la partie « coiffeuse ». De l'ensemble se dégage une impression de netteté et de vigueur.

E. L.

Le Comité de l'Union suisse pour l'amélioration du logement a décidé d'appuyer le

REFERENDUM

lancé

contre l'arrêté fédéral

imposant la construction d'abris antiaériens dans les immeubles existants.

Le principe même de la nécessité de construire des abris n'est pas mis en cause, mais ce que nous trouvons inadmissible, c'est de mettre la majeure partie d'une dépense d'ordre militaire à la charge des locataires.

Durant dix années, les loyers de certains immeubles se trouveront augmentés de 4,5 %.

Signez et faites signer la demande de referendum. Des listes de signatures peuvent être obtenues auprès du Comité de l'U. S. A. L.

*Le Comité de la Section romande
de l'Union suisse pour l'amélioration
du logement.*

Nous invitons tous nos membres, honoraires, correspondants ou actifs à venir nombreux à l'assemblée générale statutaire du 13 juin 1952 au Café de la Cloche, à Lausanne. Les détails complémentaires seront donnés par circulaire personnelle.